

Moulin du Pont des Pierres. Propriétaire : Sermet Antoine

24 février 1862 : Moulin des Pierres.

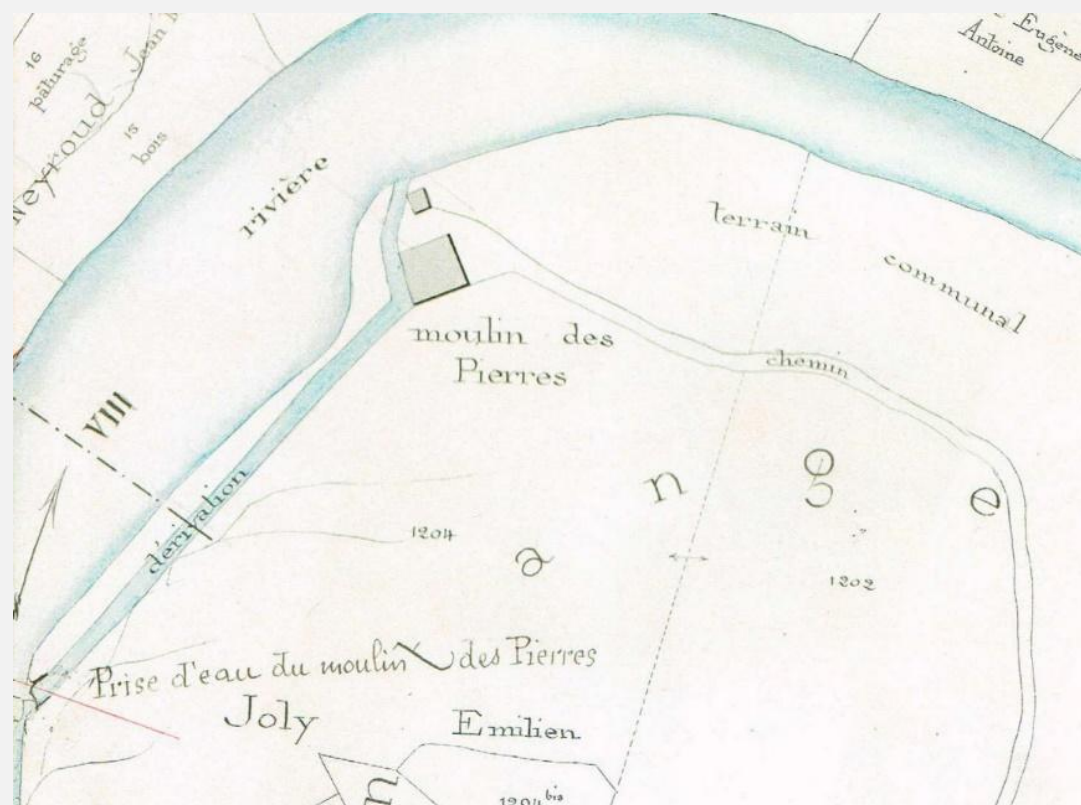
Le moulin des pierres qui est tenu par le meunier Sermet est entièrement détruit dans un incendie.

Ce moulin qui fonctionnait depuis le seizième siècle ne sera jamais remis en état de fonctionnement.

1861									
Humbert François Marie	143	de	160	moulin	"	6	1.50	tombé en ruine, en 1860	1861
Sermet Antoine	393	B	1203	moulin	"	"	18.00	incendie le 24 février 1862	1862
				Total de diminution	"		19.50		
				Total de augmentation	"		56.00		

Le 24 février, le feu était au moulin des Pierres, situé sur la Valserine, à environ 3 kilomètres de Montanges, et appartenant au sieur Sernet. Malgré de prompts secours donnés par les habitants de la commune, une partie du bâtiment et du mobilier avec quelques denrées ont été réduites en cendres.

La cause de cet incendie est accidentelle. — La perte est évaluée à 2000 fr.



Sermet Antoine. Né à Billiat le 21 mars 1847. Fils de François et de Claudine Roussy, cultivateurs à Musinens.

Mariage à Montanges le 24 janvier 1853 avec Jeanne Marie Berrod Bussiod, née le 20 janvier 1832 fille de Jean François et de Josèphe Bugnet.

Décès des époux à Montanges : Lui le 18.03.1903 et Elle le 16.07.1898.

Meunier du moulin des Pierres. Après l'incendie qui détruit entièrement le moulin le 24 février 1862 il s'installe à Montanges au quartier de la Maréchère.

11 septembre 1854 : Echange devant Maître Ravinet, notaire à Chatillon : Entre Marie Berrod femme d'Antoine Sermet, Joseph Berrod Bussiod, propriétaire au Moulin des Pierres et Pierre Dury propriétaire à Ochiaz d'une pièce de terre à la Palu de 28 ares contre une parcelle de terre au-dessus du Moulin des Pierres de 17 ares, le tout à Ochiaz et Montanges moyennant 140 francs payé par Dury.

2 octobre 1854 : Obligation devant Maître Ravinet, notaire à Chatillon par Antoine Sermet et Marie Berrod Bussiod meuniers au Moulin des Pierres à Victor Sermet, originaire de Musinens soldat en garnison à Bourg.

3 E 38299/ 8.02.1859 N°25 : Vente de meubles et cheptel : Sermet/Ballet.

Antoine Sermet, meunier au Moulin d'Enfernay vend à André Ballet fils de Jean Marie,

Une mule poil noir de douze ans. Un char à quatre roues cerclées en fer avec ses échelles de meunier garni d'une chaîne à enrayer. Une horloge et sa caisse en sapin. Un poêle en fonte avec ses marmites et ses tuyaux en tôle. Une chèvre.

Toutefois l'acquéreur pour faciliter le sieur Sermet dans l'exploitation de son moulin déclare lui remettre tout le mobilier vif et mort lui appartenant en vertu de la présente vente et en outre 1200 kilos de foin de bonne qualité estimé ensemble à 100 francs. Le cheptel est remis pour six années à compter de ce jour.

16 juin 1868 : Procès-verbal pour passage sur terrain d'autrui. « Nous, Billon Louis Auguste, brigadier des gardes champêtres à Chatillon en tournée et arrivé au lieu-dit « La Serraz », sur la commune de Montanges avons trouvé le nommé Sermet Jean, âgé de quatorze ans fils de Antoine Sermet, qui dormait dans un champ appartenant à son père pendant qu'une vache et un veau confiés à sa garde paissaient à volonté dans un champ non dépouillé de sa première récolte appartenant à Eusèbe Mermet. Nous avons réveillé le susnommé et lui avons demandé si ce bétail lui appartenait. Il nous a répondu qu'il était la propriété de son père qui lui en avait confié la garde. Nous avons fait observer au jeune homme qu'il était contravention et que nous allions lui dresser procès-verbal. »

Antoine Sermet quitte Montanges avec sa famille pour s'installer à Corbonod.

2 avril 1873 : Voies de fait exercées sur Eugénie Rosiot, veuve de Jean Joseph Sérignat par Antoine Sermet tous deux de Montanges. Le procureur de la République informe les gendarmes de Chatillon d'un courrier reçu de Montanges le 28 mars au sujet d'une plainte de Mme Eugénie Rosiot.

Les gendarmes se rendent au domicile de la plaignante qui leur déclare : « Dimanche 16 mars, vers huit heures du matin ayant appelé Marie Berrod, âgée de 40 ans, femme de Antoine Sermet, pour régler mes comptes avec elle et lui remettre 15 kilos de fil que j'avais filé pour elle ; mais comme cette femme ne voulait pas me payer mon travail, ni régler les comptes à liquider entre nous, je me suis opposée qu'elle enlève mon fil et une discussion s'éleva entre nous, lorsque tout à coup Antoine Sermet, son mari arriva tout furieux, me donna un coup de poing sur le côté droit, puis s'empara du fil que je tenais et me traîna hors de ma chambre d'habitation jusqu'au bas de l'escalier en pierres de ma demeure où dans ma chute j'eus



une légère cicatrice sur le côté gauche du front. » Les gendarmes entendent ensuite Césarine Chevron, âgée de 19 ans fille de Pierre et de Marie Monnet, voisine de la plaignante : « J'ai entendu la discussion entre les deux femmes et vu l'arrivée de Sermet qui saisit le fil et comme la femme ne voulait pas le lâcher Sermet la frapper sur les mains et l'a traînée jusque hors de la maison mais je n'ai pas vu la frapper.

Les gendarmes ont rencontré ensuite François Dunand, âgé de 12 ans, domestique chez le Sieur Sermet qui leur a fait la même déclaration.

Antoine Sermet a enfin déclaré que la veuve Sérignat l'ayant appelé pour peser le fil, il s'y est rendu et a emporté la marchandise à lui appartenant mais il nie avoir frappé la plaignante qui prétend-il lui débauche ses deux fils et qu'il ne demande pas mieux que régler ses comptes avec elle.

D'après les renseignements recueillis à Montanges les gendarmes en déduisent que la conduite de ces deux familles laisse à désirer. Conformément à la lettre du Procureur ils ont invité la plaignante à se faire visiter par un médecin et de nous remettre le certificat mais elle leur a répondu qu'elle ne portait pas de blessures ni de contusions et elle ne peut satisfaire à notre désir.

7 janvier 1873 : Rixe à Chatillon entre Alphonse Jacou et Siméon Marion dit Pétroulin et Antoine Sermet de Montanges. En rentrant de tournée les gendarmes arrivant vers leur caserne entendent crier et chanter 4 ou 5 individus qui se sont sauvés à leur vue en sautant les haies pour se soustraire à leur poursuite. Les gendarmes arrivent enfin à se saisir de Siméon Marion dit Pétroulin, âgé de 62 ans, tailleur de pierres à Montanges. Outre le bruit que les gendarmes ont entendu il se passe une autre scène devant la boutique de Mr Montagne, marchand de légumes où le dénommé Jacou Alphonse, âgé de 38 ans menuisier était jeté à terre et recevait des coups d'un individu.

Déclaration de Alphonse Jacou : « J'étais avec Pierre Ballivet, domestique et Joseph Genolin, sabotier ; nous sortions de boire un litre et nous nous retirions ensemble, j'étais en tête et croyais toujours être suivi de mes deux compagnons ; mais ils s'arrêtent quelque part et moi ayant continué ma route je rejoins le nommé Marion dit Pétroulin qui s'en allait seul sur la route qui mène à la gendarmerie. Arrivés tous deux au bas de la ruelle qui monte à mon logement je dis à Marion à qui je devais 4 francs que j'allais lui donner. Mais il a répondu que ce n'est pas 4 francs mais 50 que je lui dois et que si je ne lui donnais que 4 il avait autant à m'en faire cadeau. Je lui dis alors que je ne lui donnerais que ce que je lui devais et sur cette parole il m'a traité de voleur tout en conservant son attitude passive. A ce moment arrive le Sieur Antoine Sermet et sans que je sache pourquoi me pousse et me fait tomber ainsi que Marion qui était près de moi. Après quoi Sermet me donne force coups de poings dont un m'a entamé la joue gauche. En tombant j'ai reçu une forte contusion à l'épaule et à la main gauche. »

Les gendarmes ont entendu Madame Montagne, née Josette Brasier, âgée de 49, revendeuse de légumes à Chatillon : « Vers 10 heures trente devant chez moi j'ai entendu du tapage et entendu appeler au secours de mon voisin qui recevait des coups de Antoine Sermet de Montanges. Je suis descendue pour les séparer c'est à ce moment que plusieurs individus sont arrivés ainsi que les gendarmes et je suis rentrée après avoir aidé Jacou à rentrer chez lui. »

Le lendemain les gendarmes se rendent à Montanges pour entendre Marion qui a déclaré :

« Dimanche nous étions en train de boire avec Sermet chez Champion quand nous avons été rejoints par Claude Marcellin, François Favre et André Reygrobellet tous de Montanges et nous avons trinqué ensemble et sommes sortis vers 22 heures.

Budin 3 E 38347. 28 janvier 1884 : Vente d'une terre et chènevière estimée 300 francs.

Berrod Joseph.

Sermet Antoine et sa femme Marie Berrod.

Marcellin Alphonse.

12 janvier 1889 : Acte de vente devant Maître Budin à Chatillon.

Mr Sermet Antoine et Mme Berrod Marie dit Bussiod demeurant Montanges ont vendu à **Mr Emilien Joly**, propriétaire et cafetier à Montanges, Maire de Montanges, qui accepte les immeubles ci après désignés au lieu dit le Moulin des Pierres, à savoir

1/ Une parcelle de terre N°1204 Bis d'environ 5 ares.

2/ Une parcelle de ravin, broussailles et ruines de l'ancien moulin des Pierres portant le N°1204 et confinant au levant et au Nord la rivière Valserine, au midi le le communal de Montanges et au couchant l'acquéreur. La présente vente est consentie moyennant la somme de 120 francs